AS (RAPIDO PRET)

Société Anonyme au capital de 401 939,60 euros Siège social : 2 rue du Pot d'Argent 22200 GUINGAMP 523145431 RCS SAINT BRIEUC

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 9 FEVRIER 2018

L'an deux mille dix-huit, Le 9 février, A 14 heures,

Les actionnaires de la Société AS, Société anonyme au capital de 401 939,60 euros, divisé en 4 019 396 actions de 0,10 euros de valeur nominale chacune, dont le siège est 2 rue du Pot d'Argent - 22200 GUINGAMP, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation du Conseil d'Administration par avis de réunion valant avis de convocation inséré le 5 janvier 2018 au Bulletin des annonces légales obligatoires (BALO) et le 25 janvier 2018 dans le journal d'annonces légales «LE PENTHIEVRE», et par lettre recommandée adressée aux actionnaires nominatifs le 25 janvier 2018.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Emmanuel AUBRY, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

L'association COGEDIS représentée par Monsieur Philippe LE ROUX, seule actionnaire représentant tant par elle-même que comme mandataire le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, est appelée comme scrutateur et est désignée secrétaire.

Le Cabinet OUEST CONSEILS BREST, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoqué par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 25 janvier 2018, est présent.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que l'Assemblée Générale, réunissant le quorum requis, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- un exemplaire de l'avis de réunion valant avis de convocation publié au Bulletin des annonces légales obligatoires (BALO),
- un exemplaire du journal d'annonces légales contenant l'avis de convocation et un exemplaire de la lettre envoyée aux actionnaires nominatifs,
- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2017,
- le rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

pm &

A contract of an angular contract of the field of the fie

| Mark a former | Mark and mar

Land A. good and regard of process or desirable of the A. goods. "A finisher date is the second of the A. goods." A finisher date is the second of the A. goods of the A. good

ne K